

Contre le plan de stabilisation

M. PIERRE MASSE, commissaire général du Plan, a ouvert en grande pompe le 24 octobre la « conférence des revenus ». Etaient représentés les syndicats patronaux, les organisations agricoles, les confédérations ouvrières, l'Union des associations familiales.

Dans un exposé assez académique et qui s'est voulu rassurant, M. Massé a déclaré que cette conférence était « un jalon dans une oeuvre de longue haleine ». Il a souligné la nécessité d'examiner aussi bien les profits et les revenus agricoles que les salaires, et a prétendu écarter « une réglementation autoritaire des revenus ».

Les organisations présentes ont assuré qu'elles ne liaient pas leur participation à la conférence des revenus à l'existence du plan de stabilisation. On se reverra le 30 octobre.

En attendant, les syndicats poursuivent leur offensive contre le plan de stabilisation. Après la grève de 24 heures des cheminots, le mouvement tend à se généraliser dans l'ensemble du secteur public. La grève des cheminots a été très suivie, sauf sur la région de l'Est, bastion du gaullisme et du syndicalisme chrétien traditionnel.

Il est vrai qu'un grand malaise règne à la S.N.C.F. en raison de l'insuffisance des salaires qui entraînent des démissions et des difficultés de recrutement. Le secrétaire général de la C.F.T.C., Paul Butet, soulignait à ce sujet que seule l'intégration de 5.400 « pieds-noirs » avait limité jusqu'ici la crise des effectifs, la S.N.C.F. devant actuellement

recruter 10.000 agents par an.

L'ensemble du secteur public connaît sans doute une situation comparable. C'est pourquoi les syndicats s'élèvent contre le refus du gouvernement de tenir les engagements qu'il avait pris en avril et refusent de sacrifier leurs revendications sur l'autel du plan de stabilisation. Tel est le sens des mouvements prévus dans le secteur public : dans les banques, le personnel des préfectures et des sous-préfectures, à la fin du mois, dans la navigation aérienne, du 31 octobre au 4 novembre, chez les agents de la fonction publique, qui participeront à une grève de 24 heures le 6 novembre, grève auxquels se joindront peut-être les mineurs et les gaziers et électriciens.

A l'exception des techniciens de la navigation aérienne et des employés de préfecture, qui ont des revendications particulières à faire valoir, tous s'élèvent contre la limitation à 1 p. cent par trimestre de l'augmentation des salaires « durant l'application du plan de stabilisation ».

Cette vague revendicative fera-t-elle reculer le pouvoir « qui ne recule pas » ? C'est possible, mais la lutte sera dure. Il serait peut-être temps également, que, pour conquérir l'opinion, publique, les syndicats et les partis d'opposition définissent clairement une politique économique et sociale susceptible d'être opposée au plan de stabilisation gaulliste.

Maurice COMBES.